

Atelier d'art Nuri Decastelli

Conditions générales des cours annuels

Merci de bien vouloir en prendre connaissance de ce qui précède avant de confirmer l'inscription de votre enfant

Assistance aux cours :

- L'élève est tenu d'assister régulièrement aux cours pour la bonne marche de l'enseignement.
- En cas d'absence il doit avertir le professeur d'art à l'avance.
- Les jours fériés et les absences ne se récupèrent pas. Les cours hebdomadaires de 1h30 minutes prévoient 15 minutes supplémentaires pour compenser toute possible absence pendant l'année scolaire ainsi que les jours fériés).

Inscription, engagement et annulation :

- Lors de l'inscription, l'élève doit prendre connaissance du règlement et il s'engage à respecter les conditions de l'atelier d'art.
- L'inscription est acceptée pour une année scolaire complète, soit de septembre à juin.
- Lorsque l'élève décide d'arrêter un cours, il le fera par écrit ou par e-mail avec un délai d'un mois pour la fin d'un mois.

Paiement :

- Les paiements doivent se faire, au plus tard, durant la 1ère semaine du mois.
- Tout retard non signalé engendrera des frais administratifs.
- Aucun remboursement ne sera fait pour les cours manqués.

Vacances :

- Le montant des écolages tient compte des vacances scolaires du Canton de Vaud, pendant lesquelles l'atelier ne donnera pas de cours